

Alain Guéry

État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695

Article. Source : Annales

Alain Guéry. État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695, Annales, 1986, n° 5, pp. 1041-1060.

Extrait de l'article

La formation d'un État-Nation en France a été un processus de longue durée, dont le déclenchement est d'initiative royale. Le roi, en France, a créé l'État, et au moyen de cet État, la Nation. La distinction puis la séparation institutionnalisée de son entourage en organismes spécialisés dans des types d'affaires envisagés et classés selon les réponses que les membres de cet entourage sont habilités par le roi à donner, constitue peu à peu un appareil institutionnel et administratif qui devient celui d'un État tel que nous l'entendons encore aujourd'hui.

Cette atomisation institutionnelle dans le long terme du politique procède de manière concomitante par quadrillage de la société et obéit à des principes liés à une idée du pouvoir politique. La connaissance de la société par les administrateurs est inséparable de la question du pouvoir royal vu sous l'angle d'un vouloir politique. Elle procède par des jeux de classifications, implicites ou explicites, frustrés ou complexes, mais où l'on retrouve toujours une volonté de savoir associée ou soumise à une certitude de pouvoir. L'idée de Nation se constitue à partir de l'agrégation de ces différentes catégories, réorganisées dans un ensemble qui met en relation ce que le travail de classification a permis de connaître du social selon les normes d'un vouloir politique qui se trouvent déjà dans les critères de classification. C'est pourquoi ce travail de constitution de la Nation et de l'État, de la Nation par l'État, permet au passage de rejeter telle ou telle catégorie qui ne peut être agrégée parce qu'on ne veut pas l'agréger, sans que cette volonté apparaisse comme seulement arbitraire, parce qu'elle est aussi, et parfois semble d'abord, le résultat d'un travail de l'État sur la société, d'une société qui trouve dans ce travail le sentiment d'une unité malgré sa diversité.

Presque toutes les Nations en formation ont ainsi connu des exclusions de personnes parce que celles-ci étaient porteuses de pratiques sociales, idéologiques, religieuses qui ne permettaient pas selon les classifications du temps, selon les critères d'alors, d'aboutir à l'unité de la Nation, unité dont le souverain est le garant en même temps que l'initiateur. Ce phénomène peut être encore observé en de nombreuses régions du monde, de nos jours. Ceci implique que par son travail d'appréhension de la société, par les critères explicites ou implicites qui le permettent, l'État se donne les moyens de figer ou de faire évoluer la société dans un sens ou un autre. Mais il procède alors en agissant sur un système de représentations, selon des images arrêtées de la société. Une classification sociale, quelle qu'elle soit est de l'ordre de la photographie, alors que le social est mouvement perpétuel, qu'il est l'ensemble des relations brèves ou répétées qui se nouent et se dénouent chaque jour.

[Lire la suite \(Persée\)](#)